

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑪ **N° 81 01074**

⑤4 Dispositif catadioptrique pour cycles ou similaires.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl.³). B 62 J 5/20.

②2 Date de dépôt..... 21 janvier 1981.

③3 ③2 ③1 Priorité revendiquée :

④1 Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 29 du 23-7-1982.

⑦1 Déposant : Société dite : SOCIETE DE SIGNALISATIONS AUTOMOBILES SEIMA, résidant en
France.

⑦2 Invention de : Alain Jacques Buisson.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

L'invention concerne un dispositif catadioptrique pour cycles ou similaires.

Le dispositif de l'invention est caractérisé en ce qu'il se compose d'une bande pourvue à chacune de ses
5 extrémités d'une enceinte recevant une surface catadioptrique, la bande comportant des moyens pour sa fixation à hauteur d'un garde-boue, les éléments catadioptriques étant placés latéralement au cycle, ces moyens comprenant au moins un orifice au travers de la bande et un logement formé le long du fond de chacune des
10 enceintes, ces orifices et logements étant disposés en alignement.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, chaque enceinte présente extérieurement deux doigts disposés de chaque côté de la bande.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la bande présente, à sa jonction avec chaque enceinte, deux sur-
15 paisseurs espacées l'une de l'autre de chaque côté de la ligne des orifice et logements, les logements du fond des enceintes débouchant dans cet espace formé entre les surépaisseurs.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le logement formé le long de chaque enceinte se compose d'une
20 partie cylindrique ouverte longitudinalement à l'opposé du fond de l'enceinte, cette partie cylindrique étant disposée à hauteur d'une fente du fond de l'enceinte, les bords de l'ouverture de la partie cylindrique et les bords de la fente étant reliés par des
25 languettes déformables et comportant en outre des paires de doigts d'accrochage en regard pour le serrage de la partie cylindrique à hauteur de son ouverture.

L'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, sur les dessins ci-joints, dans lesquels :

30 - la figure 1 est une vue en perspective d'un mode de réalisation du dispositif de l'invention adapté sur le garde-boue d'un cycle ;

- la figure 2 est une vue en perspective du support du dispositif de la figure 1 en vue développée ;

35 - la figure 3 est une vue en coupe longitudinale du dispositif de la figure 1 suivant un second mode de montage ;

- la figure 4 est une vue en perspective partielle d'un mode de réalisation de la bande du dispositif ;

40 - la figure 5 est une vue en coupe transversale partielle d'un mode de réalisation des logements du fond de l'en-

ceinte du dispositif ;

- la figure 6 est une vue correspondant à la figure 5 après mise en place du dispositif sur la tringle de support d'un garde-boue de cycle.

5 La présente invention a, en conséquence, pour but la réalisation d'un dispositif catadioptrique qui puisse se fixer de manière inviolable et universelle latéralement à un cycle ou similaire, la face active des surfaces catadioptriques de ces dispositifs étant en outre maintenue avec l'orientation
10 exigée par la réglementation, parallèlement au plan du cycle afin de constituer un moyen de signalisation latérale efficace.

Ce dispositif se compose d'une bande 1 réalisée par moulage d'une matière plastique aux extrémités de laquelle sont formées des enceintes 2 dont l'ouverture 2₁ présente des
15 rebords internes d'encliquetage 2₂ pour le maintien des surfaces catadioptriques 3.

Ces surfaces catadioptriques se composent elles-mêmes (voir figure 3) d'une face avant 3₁ pourvue d'éléments catadioptriques et d'une face arrière 3₂ par laquelle la surface
20 catadioptrique 3 est en appui sur le sommet de deux nervures parallèles 4 sorties du fond 2₃ des enceintes et dont l'inclinaison, dans les enceintes 2, est déterminée de manière telle que le sommet de ces nervures soit parallèle au plan de l'ouverture 2₁ des enceintes 2 afin que les surfaces catadioptriques 3
25 puissent être disposées avec l'orientation désirée parallèlement au plan X-X du cycle déterminé, par le plan de la roue 5 du cycle, du garde-boue 6 et de la tringle 7 de positionnement de ce garde-boue.

La bande 1, réalisée en une seule pièce avec
30 les enceintes 2, présente en son centre un orifice 1₁ destiné à permettre (voir figure 1) le passage de la tige filetée d'un plot 8 maintenu par un écrou disposé sur la face interne du garde-boue 6 de la roue du cycle.

Dans l'exemple représenté, cette bande 1 comporte
35 également, de chaque côté de l'orifice central 1₁, deux orifices allongés 1₂ destinés (voir figure 3) à recevoir deux plots 8 pour le cas où la tringle 7 n'est pas reliée au garde-boue par un plot médian mais au contraire par deux plots latéraux.

Sur le fond des enceintes 2 sont prévus des
40 passages 10 destinés à recevoir les branches de la tringle 7,

ces passages 10 étant réalisés dans l'alignement des orifices 1₁ et 1₂.

Comme on le remarque, notamment sur les figures 1 et 2, chaque enceinte 2 est pourvue de deux doigts 11, placés latéralement de chaque côté de la bande 1, ces doigts étant destinés à venir s'appliquer contre les ailes du garde-boue 6 afin d'empêcher la rotation des enceintes 2 autour de la tringle 7 et de maintenir en conséquence les surfaces catadioptriques 3 en position verticale.

A sa jonction avec les enceintes 2, la bande 1 présente des renforts ou surépaisseurs 12 formant des plans inclinés, ces renforts étant disposés symétriquement de chaque côté de l'axe médian X-X de la bande de façon que les logements 10 du fond des enceintes 2 débouchent en 10₁ entre ces renforts.

Pour réaliser le montage suivant la figure 1, le plot 8 est tout d'abord enfilé par son orifice diamétral sur la tringle 7, puis la bande 1 est cintrée et enfilée simultanément par ses orifices 10 et 10₁ sur les deux branches de la tringle.

Finalement, le garde-boue 6 est mis en place sur la tige filetée du plot 8 et est serré à l'aide d'un écrou.

Dans cette position, la bande 1 est maintenue entre l'extrémité repliée de la tringle 7 et la face externe du garde-boue, tandis que les enceintes 2 enfilées par leurs logements 10 et 10₁ sur les branches de la tringle sont positionnées d'une part angulairement par ces logements 10 et 10₁ et d'autre part verticalement par les doigts 11 en appui sur les ailes du garde-boue arrière 6.

Les surfaces catadioptriques 3 sont ainsi maintenues dans une position déterminée afin de constituer un moyen de signalisation latérale efficace des enceintes ne pouvant se tourner ni glisser sur la tige.

On remarque ainsi que, du fait de cette construction, le dispositif catadioptrique est verrouillé entre le garde-boue 6 et la tringle 7 de fixation de ce garde-boue, la bande 1 et les enceintes 2 étant réalisées à l'aide d'une matière plastique souple et donc déformable afin que cette bande 1 moulée à plat dans un moule puisse adapter sa courbure à la forme du garde-boue 6.

Dans l'exemple de réalisation de la figure 3,

le montage est similaire mis à part que les deux plots 8 d'assemblage de la tringle 7 et du garde-boue 6 sont logés au travers des orifices latéraux 1_2 de la bande 1.

5 Dans ce cas, des bossages 1_3 , prévus sur le bord de l'orifice médian 1_1 forment des appuis entre le sommet replié de la tringle 7 et la face externe du garde-boue 6.

10 Comme représenté sur la figure 4, la bande 1 pourra éventuellement présenter une rainure longitudinale 1_4 destinée à recevoir la tringle 7, cette disposition permettant de renforcer la structure de la bande, ainsi que son positionnement sur la tringle.

15 Les logements 10 prévus le long du fond 2_3 de l'enceinte 2 pourront également être réalisés de la manière représentée sur les figures 5 et 6.

20 Dans ce cas, en effet, le logement est réalisé sous la forme d'une partie cylindrique 13 dont le diamètre correspond sensiblement au diamètre de la tringle 7 cette partie cylindrique 13 présentant une ouverture 13_1 dirigée à l'opposé du fond 2_3 c'est-à-dire vers l'extérieur de l'enceinte 2.

25 Cette partie cylindrique 13 est réalisée à hauteur d'une fente 14 du fond 2_3 , tandis que les bords de cette partie cylindrique et les bords de cette fente 14 sont reliés par des languettes courbes 15.

30 Egalement, les bords de la fente 14 et les bords extérieurs de l'ouverture 13_1 sont pourvus respectivement de doigts d'accrochage complémentaires 14_1 et 13_2 de façon que les enceintes 2 puissent être mises en place et verrouillées sur la tringle 7 par une légère poussée exercée sur les surfaces catadioptriques 3.

35 Dans ce cas en effet, la tringle 7 est tout d'abord introduite dans la partie cylindrique 13 par l'écartement des bords de l'ouverture 13_1 , puis en continuant la pression sur les surfaces catadioptriques 3, le fond 2_3 de l'enceinte 2 se déplace par rapport à la partie cylindrique 13 retenue sur la tige 7 jusqu'à ce que les doigts d'accrochage 14_1 viennent se placer derrière les doigts d'accrochage 13_2 (voir figure 6), ce qui a pour effet de resserrer l'ouverture 13_1 et de maintenir cette ouverture dans cette position resserrée afin d'interdire l'extraction de l'enceinte 2 de la tringle 7.

40 Cette disposition assure donc également un verrouillage efficace des enceintes sur les deux branches de la

tringle 7.

Cette tringle 7 pourra être constituée soit par la tringle de fixation du garde-boue, soit par la tringle de montage d'un porte-bagages ou encore par l'une des fourches de roue du cycle.

5

Egalement la bande 1 pourra être pourvue en son centre d'une troisième enceinte 2 destinée à recevoir un troisième élément catadioptrique dont la surface de réflexion sera orientée vers l'arrière du cycle.

10

REVENDICATIONS

1°) Dispositif catadioptrique pour cycles ou
similaires caractérisé en ce qu'il se compose d'une bande (1)
pourvue à chacune de ses extrémités d'une enceinte (2) recevant
5 une surface catadioptrique (3), la bande comportant des moyens
pour sa fixation à hauteur d'un garde-boue, les éléments cata-
dioptriques étant placés latéralement au cycle, ces moyens
comprenant au moins un orifice (1₁) au travers de la bande et
un logement (10) formé le long du fond de chacune des enceintes,
10 ces orifice et logements étant disposés en alignement.

2°) Dispositif conforme à la revendication 1,
caractérisé en ce que chaque enceinte présente extérieurement
deux doigts (11) disposés de chaque côté de la bande.

3°) Dispositif conforme à la revendication 1,
15 caractérisé en ce que la bande présente, à sa jonction avec
chaque côté de la ligne (X-X) des orifice et logements, les
logements (10) du fond des enceintes débouchant dans cet espace
formé entre les surépaisseurs.

4°) Dispositif conforme à la revendication 1,
20 caractérisé en ce que l'enceinte (1) est pourvue d'une ouverture
pour la mise en place de la surface catadioptrique, le fond
de cette enceinte présentant au moins une nervure (4) dont l'ex-
trémité est parallèle au plan de l'ouverture.

5°) Dispositif conforme à l'une quelconque des
25 revendications précédentes, caractérisé en ce que le logement (10)
formé le long de chaque enceinte se compose d'une partie cylin-
drique (13) ouverte longitudinalement à l'opposé du fond de
l'enceinte, cette partie cylindrique étant disposée à hauteur
d'une fente (14) du fond de l'enceinte, les bords de l'ouverture
30 de la partie cylindrique et les bords de la fente étant reliés
par des languettes déformables (15) et comportant, en outre,
des paires de doigts d'accrochage (14₁, 13₂) en regard pour le
serrage de la partie cylindrique à hauteur de son ouverture.

6°) Dispositif conforme à l'une quelconque des
35 revendications précédentes, caractérisé en ce que la bande
présente une rainure longitudinale (14) établie suivant l'ali-
gnement des orifice et logements.

7°) Dispositif conforme à l'une quelconque des
revendications précédentes, caractérisé en ce que la bande (1)
40 et ses enceintes (2) sont réalisées en une seule pièce par
moulage d'une matière plastique.

FIG. 1

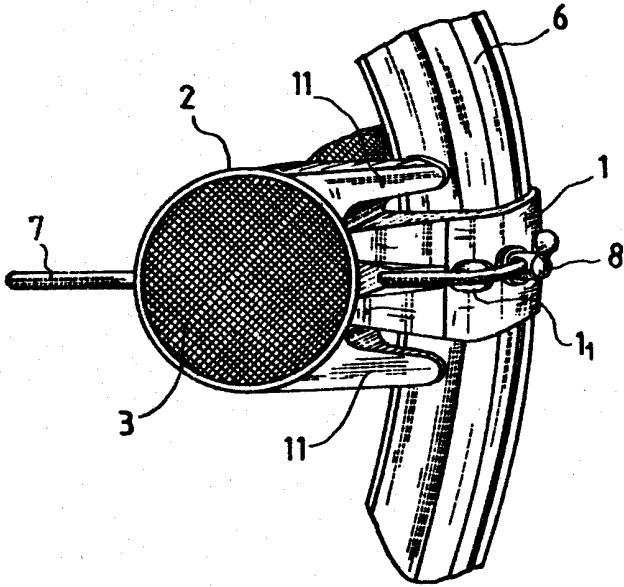


FIG. 2

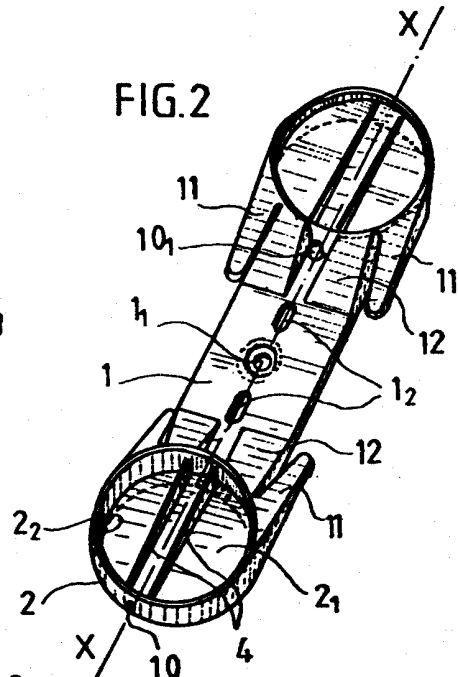


FIG. 3

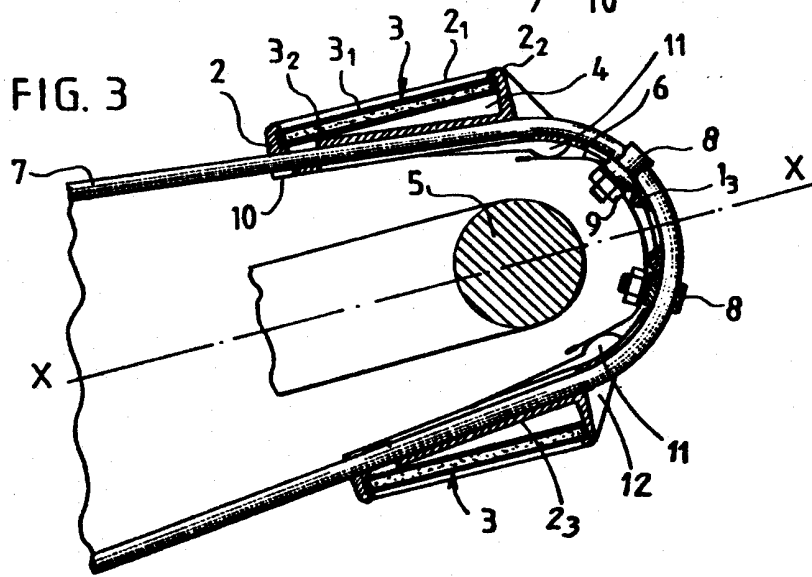


FIG. 4

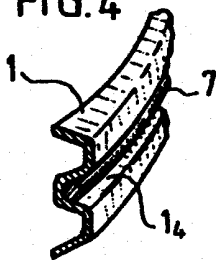


FIG. 5

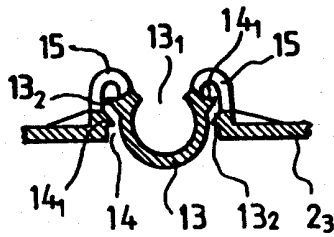


FIG. 6

